

J'espère que le sénateur Grosart n'ira pas trop loin quant à cette question. Comme je l'ai dit, je suis tout à fait en faveur d'accorder une liberté d'expression aussi étendue que possible. Ayant dit cela, cependant, je dois également ajouter qu'il est question ici d'aspects hautement techniques d'un rapport qui nous parviendra un moment donné. Je dois également rappeler aux sénateurs que ce comité, un jour ou l'autre, fera rapport au Sénat et qu'alors les sénateurs auront l'occasion d'examiner et de discuter le rapport du comité.

Étant donné que Noël n'est pas très éloigné je rappelle à tous les sénateurs d'être aussi prudents que possible, sans pour autant que cela nous empêche de procéder à un bon débat, comme nous l'avons dit plus tôt aujourd'hui, quand ils tiendront compte des pratiques du Sénat et de toutes les autorités qui ont étudié cette question.

L'honorable M. Langlois: Ces hommes de bonne volonté.

L'honorable M. Grosart: Votre Honneur, inutile de dire que j'accepte votre décision de bon cœur. En exposant la ligne de conduite qu'à mon avis le Sénat devrait suivre face ce que j'ai appelé ce dilemme, j'espère que les honorables sénateurs présents qui se trouvent être membres du comité permanent du Sénat des banques et du commerce se boucheront les oreilles ou du moins assumeront que je ne m'adresse pas à eux en tant que membres du comité, mais en leur qualité de sénateurs.

L'honorable M. Flynn: Vous n'avez pas à faire cette distinction dans mon cas.

L'honorable M. Langlois: Êtes-vous sourd?

L'honorable M. Grosart: Votre Honneur a rendu sa décision et, si un lapsus me faisait dire que cette question a été renvoyée au comité, j'espère que Votre Honneur me rappellera immédiatement à l'ordre. J'essaierai dans la mesure du possible d'adresser mes remarques au Sénat dans son ensemble. Je le répète il se peut que le comité puisse donner suite à certaines de mes propositions, mais c'est purement par accident.

• (2030)

Honorables sénateurs, il me semble que nous devons examiner la cause de cet état de chose. Le public canadien, la presse canadienne, dans une certaine mesure, et bon nombre d'experts connus dans le domaine de la fiscalité, y compris l'Association canadienne du Barreau, l'Association canadienne des comptables agréées, l'Association des marchands détaillants qui représentent la petite entreprise, et bon nombre d'autres demandent que le Sénat tienne sa position sur cette question. C'est une indication très claire du fait que nous sommes pris dans ce dilemme et il vaut la peine d'en étudier la nature.

De toute évidence, la nature du dilemme tient au rôle que confère au Sénat la constitution. Si on voulait faire un modèle de ce genre de question qui pourrait être présentée au Sénat et sur laquelle on s'attendrait qu'il prenne position, ce serait une question qui réunirait probablement les caractéristiques de ce bill. Les opinions divergent sur les fonctions et les droits du Sénat et sur les circonstances où il devrait rejeter ou modifier un bill reçu des Communes, ainsi que sur les projets de loi de finances, les

bills fiscaux, etc. Cependant, si nous voulons établir le prototype du bill sur lequel le Sénat doit prendre position, il revêtira probablement certains de ces caractères.

Tout d'abord, il viendra d'une Chambre des communes asservie. Je ne veux pas exagérer dans l'emploi de l'expression «asservie», mais souligner simplement que ce bill ne nous est pas parvenu de la façon ordinaire, à la suite d'un vote libre de la Chambre des communes. Il nous est parvenu dans des circonstances exceptionnelles, où la clôture a été deux fois imposée, où un grand nombre d'amendements présentés par le gouvernement n'ont pas été étudiés par les Communes. Je prétends que ce bill n'est pas du genre de ceux dont nous sommes saisis d'ordinaire.

Deuxièmement, il s'accompagnera d'abondantes preuves qu'au moins cinq des gouvernements provinciaux du Canada s'y opposent. Je n'ai guère à rappeler aux sénateurs que, suivant la tradition, l'une des principales fonctions du Sénat—car nous sommes la seconde chambre du Parlement fédéral...

L'honorable M. O'Leary: La chambre haute.

L'honorable M. Grosart: Le sénateur O'Leary emploie l'expression «chambre haute». Je préfère employer l'expression «seconde chambre».

L'honorable M. O'Leary: Nous n'argumenterons pas là-dessus.

L'honorable M. Grosart: Très bien, mais on a tendance dans le monde, dans les débats constitutionnels, à parler de la «seconde chambre» plutôt que de la «chambre haute» (*upper chamber*). Je ne suis pas sûr que nous soyons de la «haute». Il est possible que le sénateur Choquette, notre as du calembour, dise que nous sommes plutôt dans la *dèche* (*uppers*).

Sans aucun doute, l'opposition provinciale marque le bill sur lequel le Sénat doit prendre position.

C'est aussi un bill qui donne lieu à une résistance considérable au sein de la population. La presse en témoigne. Je ne dis pas que la presse soit le miroir de l'opinion publique, mais, dans une certaine mesure, elle la reflète. Ceux qui sont le mieux renseignés dans le domaine sur lequel porte le bill s'opposent à son adoption sous sa forme actuelle, sans qu'il soit modifié et dans le délai fixé.

Je ferai remarquer aux sénateurs que je ne crois pas que l'on puisse trouver de meilleur exemple d'un projet de loi contre lequel le Sénat doit se prononcer.

Ce qui importe peut-être le plus pour nous, c'est que le bill à l'étude ait été jugé défectueux par trente de nos membres. Conformément à la décision de Son Honneur, je ne nommerai pas les auteurs de ce jugement, mais trente de nos membres l'ont déclaré défectueux. Une trentaine de nos sénateurs ont déclaré dans leur rapport au Sénat, et tout d'abord dans leur rapport sur le Livre blanc, que des amendements essentiels s'imposaient. Je les ai sous la main et je pourrais les énumérer, mais j'espère que les sénateurs vont me croire si je leur dis que plusieurs des recommandations qui nous ont été présentées au sujet du principe du bill, par une trentaine de nos sénateurs, ne sont pas incorporées dans le bill à l'étude. Le sénateur Flynn l'a signalé à maintes reprises.